

C.P. n° 111.02.02-00.00 Const.mét.méc.élect.-Artisanal: Flandre occid.

Adaptation suite à : Indexation : 1,01 %

Validité : depuis le 01/07/2020

Régime hebdomadaire : 38h

Catégorie	salaire min.
01 : Trav prod répétit très léger sous forte surveill	13,1444
02 : Travail de production léger sous surveillance	13,4271
03 : Travail de production varié très léger	13,5957
04 : Travail de production varié léger	13,8215
05 : Travail de production varié moins léger	14,0479
06 : Travail de production spécialisé	14,3869
07 : Travail de production hautement spécialisé	14,7251
08 : Travail professionnel simple	15,1766
09 : Travail professionnel	15,5144
10 : Travail professionnel spécialisé	15,9104
11 : Travail professionnel hautement spécialisé	16,3056

